

LE SÉNAT

Le mercredi 23 septembre 1992

La séance est ouverte à 14 heures, le sénateur Gerald J. Comeau, président suppléant, étant au fauteuil.

Prière.

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

[Traduction]

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

LE NOMBRE DE JOURS AVANT L'EXPIRATION DU MANDAT
DU GOUVERNEMENT

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, pour les démocrates, il reste 58 jours, et pour les personnes méprisantes, il en reste 454.

LE DAI AL-MUTLAQ

L'OPPOSITION AU PROJET DE LOI CONSTITUTIF

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Honorables sénateurs, hier, le sénateur Atkins nous a saisis d'un projet de loi visant à constituer le *Dai al-Mutlaq* en société unipersonnelle. Je voudrais vous lire la copie d'une lettre que j'ai reçue et qui a été adressée à M. William Charles Winegard, le ministre. Voici ce que dit cette lettre:

J'aimerais beaucoup recevoir de l'information concernant la demande du dépôt d'un projet de loi d'intérêt privé visant à constituer le *Dai al-Mutlaq* en société unipersonnelle, tel que publié dans le *Globe and Mail* (copie ci-jointe).

Je voudrais connaître la raison et le but d'une pareille demande. Je voudrais aussi savoir en quoi elle toucherait la société dans son ensemble ainsi que chacun d'entre nous qui sommes des citoyens du Canada.

Je voudrais en outre savoir ce que je puis faire en tant que particulier pour m'opposer à pareille demande si celle-ci doit porter préjudice à notre bien-être.

Le *Dai al-Mutlaq*, dont la résidence est à Bombay, en Inde, a, au fil des ans, exploité, fait chanter et banni nombre de membres de la communauté. Il a pris des mesures de répression religieuse à l'égard de membres n'ayant pas acquiescé à ses demandes illimitées, d'argent en particulier.

J'ai bien peur que cette demande n'empire les choses. Si c'est le cas, je voudrais, comme beaucoup d'autres, prendre des mesures pour m'y opposer.

Je vous saurais gré de bien vouloir me répondre le plus tôt possible.

Il y a quelque temps, lorsque le *Dai al-Mutlaq* a voulu visiter des membres de sa communauté au Kenya, le gouvernement de ce pays lui a interdit l'entrée parce que la population était très divisée quant à ses actes et à sa réputation.

Le leader du gouvernement au Sénat devrait demander à son ami, l'avocat de cette personne, de songer à remettre en question les rapports qu'il entretient avec un tel individu.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je n'ai pas l'habitude de prendre la parole durant la période réservée aux déclarations des sénateurs, mais je pense que je dois préciser certaines choses à propos de l'intervention du sénateur Gigantès.

Le premier point que je veux faire valoir, puisqu'il m'a pris à partie, c'est que—et je suis sûr que les différents spécialistes sont du même avis, y compris *Beauchesne*—les Canadiens ont le droit de présenter une demande au Parlement de la façon dont ce groupe l'a fait. Comme je l'ai dit hier, je n'ai tiré aucune conclusion sur le fond de l'histoire. Je n'ai même pas tiré de conclusion provisoire.

Toutefois, je suis certain que ce groupe a le droit de présenter cette demande au Parlement. Comme hier, je remercie le sénateur Atkins de nous en avoir fait part.

Ceci m'amène à mon deuxième point. Il me semble que les arguments présentés par le sénateur Gigantès au nom d'une personne qui a écrit une lettre à un ministre auraient intérêt à être soulevés dans le cadre du débat que le sénateur Frith a ajourné hier et que nous poursuivrons aujourd'hui, demain ou à la première occasion.

Il pourra exprimer son point de vue et son correspondant pourra se présenter au comité, réclamer certaines choses et poser des questions au sujet de cette demande. J'espère que le sénateur Gigantès le mettra au courant.

Je ne crois pas que nous, ou qui que ce soit d'autre, ayons le droit d'influencer le processus et d'entraver le droit indéniable de ce groupe et de tout autre Canadien de présenter une demande au Parlement quand ils le jugent bon.

Le sénateur Gigantès: Le leader du gouvernement me permettrait-il de poser une question à ce sujet?

Le sénateur Murray: Je propose que la question soit posée dans le cadre du débat.

AFFAIRES COURANTES

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

PROJET DE LOI MODIFICATIF—PREMIÈRE LECTURE

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition) présente le projet de loi S-14, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

(Le projet de loi est lu pour la première fois.)

Son Honneur le Président suppléant: Quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

(Sur la motion du sénateur Frith, la deuxième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de vendredi prochain, le 25 septembre 1992.)